



DIRECTION DE LA COMMUNICATION

13 HABITAT
80, rue Albe
CS 40238
13248 MARSEILLE CEDEX 04

Marseille, le 23 juin 2021

**Règlement du concours « sortie en mer »
paru dans le journal des locataires n° 50 de 13 Habitat**

Article 1 : Objet

13 HABITAT, Office Public de l'Habitat, inscrit au R.C.S. de Marseille sous le numéro 91 b 721 b 782 855 696, ayant son siège social à Marseille (80 rue Albe 13004), organise un jeu intitulé « Gagnez votre sortie en mer pour approcher les dauphins » dans son journal des locataires n° 50 (été 2021).

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les locataires titulaires d'un bail à usage d'habitation (ou garage ou local associatif) chez 13 Habitat. Il n'est pas ouvert aux salariés de 13Habitat, même titulaires d'un bail.

Article 3 : Durée du concours

Le jeu démarrera à compter de la date de mise en ligne du Journal des locataires n° 50, sur le site de 13 HABITAT.

Les réponses devront être reçues uniquement par mail **au plus tard le dimanche 25 juillet 2021 minuit**, la date et l'heure d'envoi du mail faisant foi. Cette date sera précisée dans le journal des locataires n° 50. Les réponses reçues après cette date seront considérées comme nulles.

13 Habitat se réserve cependant la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, de suspendre, d'interrompre ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. La responsabilité de 13 Habitat ne saurait être engagée de ce fait.

Article 4 : Modalités

Pour participer, il suffit :

De consulter le journal des locataires n° 50 en version papier ou de se rendre sur le site de 13 Habitat à la page <https://www.13habitat.fr/journal-des-locataires/journal-des-locataires-nouveau> , de renvoyer par mail à l'adresse jdl@13habitat.fr la réponse à la question posée et de compléter en totalité les renseignements demandés.

Tous les renseignements demandés sont obligatoires : nom, prénom, numéro de référence locataire, nom de la résidence, adresse postale complète, téléphone et mention du nombre de places souhaitées (1 ou 2) .

Les locataires tirés au sort pourront bénéficier d'une à **deux places maximum** pour participer à la sortie en mer. Aucune place supplémentaire ne pourra être accordée, sauf dans le cas du désistement de participants et d'indisponibilité des personnes sur liste d'attente.

10 places seront attribuées au total.

Une seule participation au concours **par référence locataire** est acceptée.

Les réponses incomplètes ou erronées (question ou renseignements) ne seront pas acceptées.

Article 5 : Désignation des gagnants

Un tirage au sort parmi les bonnes réponses sera effectué par huissier de justice, pour désigner les gagnants qui participeront à une sortie en mer.

Le nombre de gagnants tiré au sort, sera assujéti au nombre de places souhaitées par les participants tirés au sort (1 ou 2 places par participants).

10 places au total seront attribuées.

Par sécurité, le tirage au sort d'une **liste d'attente de 10 locataires** sera également effectué, afin de remédier à d'éventuels désistements.

Les gagnants devront **respecter un délai d'un an** avant toute nouvelle participation à d'autres concours organisés par 13 Habitat, permettant de gagner des sorties en mer.

La sortie en mer ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et elle n'est pas cessible.

Les gagnants s'engagent à prévenir 13 HABITAT en cas de désistement afin que les places non utilisées puissent être proposées aux personnes sur liste d'attente ou à défaut, aux familles participantes.

Les gagnants seront informés par 13 Habitat par courrier, par e-mail ou par téléphone.

Les gagnants autorisent 13 Habitat à procéder à toutes vérifications concernant leur identité et adresse postale ainsi que la présence de dettes locatives. Toutes informations erronées concernant l'identité/l'adresse du participant ou la présence de dettes entraîneront le retrait immédiat de celui-ci de la liste des gagnants.

Article 6 : Règlement

Le règlement sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande, avant la date de clôture de participation, soit le dimanche 25 juillet 2021.

Le règlement complet peut-être également consulté sur le site internet www.13habitat.fr, il est également déposé chez Maître Patrick MEDARD Huissier de justice SCP P. MEDARD-A. BERTON- L. GUEDJ- H. ELAIDOUNI huissiers de justice associés 13 Bd de la Corderie 13007 MARSEILLE.

Article 7 : Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Toute déclaration inexacte ou mensongère, ou toute fraude entraînera la disqualification du participant.

Article 8 : Modalités de la sortie

La date de la sortie en mer d'une demi-journée est prévue **le samedi 7 août 2021**, le matin, à bord d'un zodiaque de la société Sanary Aventure Marine, au large de Sanary (Var).

La date de la sortie est fixée par 13HABITAT, qui se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de reporter la date prévue, de suspendre ou d'interrompre la sortie, si les circonstances l'exigent.

Les gagnants renoncent à réclamer à 13 Habitat tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation /la participation à cette sortie, la suspension ou le report de celle-ci.

En cas d'indisponibilité d'un gagnant à la date prévue, celui-ci s'engage à prévenir 13 HABITAT au plus tôt.

Les places correspondantes seront d'abord proposées aux locataires figurant sur liste d'attente, ensuite en cas d'indisponibilité, les places supplémentaires pourront être proposées aux gagnants.

Les participants à la sortie devront tous savoir nager.

Ils devront se rendre par leurs propres moyens dans le port de Sanary, au lieu et à l'horaire fixé pour le départ. Aucun retardataire ne sera attendu.

Article 9 : Règlement Général sur la Protection des Données

Les informations collectées par 13 HABITAT font l'objet d'un traitement manuel et / ou automatisé. Ces informations sont à destination exclusive de 13 Habitat. Les données seront conservées le temps nécessaire à l'accomplissement des différentes finalités pour lesquelles elles ont été collectées. - Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre mail à dpo@13habitat.fr ou courrier à OPH 13 Habitat – DPO – 80 rue Albe, 13004 Marseille en y joignant la copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.